



ffgolf®

# Charte Transition Ecologique Ecoles de Golf de la ligue des Pays de la Loire

*(200 euros pour les clubs signataires et respectant la charte transition écologique des écoles de golf de la Ligue)*

**Le processus d'obtention d'une subvention de 200 euros aux écoles de golf de la Ligue :**

**1 : Visite et sensibilisation de l'équipe terrain par l'ambassadeur ou le référent transition écologique de la Ligue sur 2 heures**

**2 : Réaliser, à minima 1 fois dans l'année, une formation auprès des jeunes de l'école de golf par le personnel terrain**

**50% de la subvention est validé suite à l'intervention de l'équipe terrain auprès de l'ensemble des groupes de l'école de golf**

**3 : Réalisation par les jeunes de l'école de golf d'1 action de sensibilisation à la biodiversité validée par la direction du golf pour toucher le public le plus large possible et en particulier les joueurs adultes du club**

*La somme allouée à cette action sera versée en complément des subventions « écoles de golf » du mérite des écoles de golf de la Ligue et adressée en fin d'année.*

Pour la Ligue de golf

.....

**Le Président  
Frédéric DELAUNAY**

**Date et lieu :**

Pour le golf de :

.....

**le Président  
(nom, signature)**

**Date et lieu :**

**le Directeur  
(nom, signature)**

**Date et lieu :**

**l'Enseignant  
(nom, signature)**

**Date et lieu :**